

Crématorium de Langon

Sous-Préfecture de Langon
Pôle réglementation et ingénierie
territoriale
19 Cours des Fossés
CS 50020
33213 Langon Cedex

Paris, le 17 décembre 2025

Nos refs : 2025.10.AM

Affaire suivie par : Audrey MAIRE

Objet : Demande d'autorisation de création du crématorium de Langon

Monsieur le Préfet,

En date du 28 juillet 2025, la Commune de Langon a conclu avec la Société des Crématoriums de France un contrat de délégation de service public ayant pour objet la construction et l'exploitation d'un crématorium sur le territoire de la Commune de Langon une durée de trente (30) ans à compter de la date de mise en service du crématorium.

Le 22 octobre 2025, la Société du Crématorium de Langon, dédiée à l'exploitation du crématorium, s'est substituée dans ses droits et obligations à la Société des Crématoriums de France en qualité de « Concessionnaire », conformément aux stipulations du Contrat.

Dans ces conditions, nous vous sollicitons, conformément aux dispositions de l'article L.2223-40 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin d'obtenir l'autorisation de création du crématorium de Langon situé sur les parcelles cadastrées E 945 ; E 919 ; E 916 – 1 Impasse Dargette 33210 Langon.

Pour vous permettre d'apprécier toutes les composantes de ce projet en vue de la procédure d'autorisation, vous trouverez dans le présent pli notre dossier complet incluant :

- Une note de présentation sur le projet ;
- Un tableau des mesures de rejets atmosphériques ;
- Une présentation architecturale du projet ;
- Une note technique présentant le respect du projet vis-à-vis des prescriptions réglementaires ;

- Un extrait du règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) correspondant à la zone où est projeté la création du crématorium ;
- Une notice d'accessibilité ;
- Une notice de sécurité incendie ;
- Une documentation technique de l'appareil de crémation ;
- Les plans de situation permettant de situer le crématorium dans son environnement immédiat et d'apprécier notamment l'impact de sa création sur le territoire de la commune ;
- Les plans détaillés du projet de création du crématorium ;
- La délibération du Conseil Municipal de la Commune de Langon en date du 14 décembre 2023 approuvant le choix d'un mode de gestion délégué pour la création et l'exploitation du crématorium ;
- La délibération du Conseil Municipal de la Commune de Langon en date du 9 juillet 2025 approuvant i) le choix de la Société des Crématoriums de France comme concessionnaire ; ii) le projet de contrat de concession et ses annexes ;
- Une copie du contrat de délégation de service public accompagné de ses annexes ;
- Une copie du récépissé de notification du contrat de concession de service public ;
- Une copie du formulaire de demande d'examen au cas par cas déposé ;
- La preuve de dépôt de la demande d'examen au cas par cas ;
- La décision du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 23 octobre 2025 de non-soumission du projet à la réalisation d'une étude d'impact (évaluation environnementale) ;
- Un extrait Kbis de la Société du Crématorium de Langon.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

La Société du Crématorium de Langon
 17 Rue de l'Arrivée - 75015 Paris
 RCS Paris - 942 217 886
 SIREN - 942 217 886 00012

Cédric TROUBOUL
 Directeur Général